

**Démarche d'information et de consultation sur le projet nickélique Dumont de
Royal Nickel Corporation à Launay et Trécesson**

**Séance d'information et de consultation
tenue au complexe hôtelier Amosphère à Amos**

le 2 mars 2011

Compte rendu

Préparé par



TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE BIENVENUE.....	1
1.1 PARTICIPATION.....	1
2. PRÉSENTATION DU PROJET ET DU PROCESSUS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION.....	2
2.1 ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	3

Liste des annexes

- Annexe 1 : Liste des participants
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Présentation PowerPoint

1. MOT DE BIENVENUE

Début de la séance : 19h00

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente ensuite l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée.

Il indique que les objectifs de la présente séance d'information sont la transmission d'informations générales sur le projet et la proposition d'une démarche d'information et de consultation.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations, commentaires et suggestions.

Il cède ensuite la parole à M. Alger St-Jean, vice-président exploration de Royal Nickel Corporation (ci-après « RNC »), qui présente plusieurs membres de la compagnie présents dans l'assistance. Il indique que la compagnie désire connaître les préoccupations de la population afin de développer un meilleur projet pour la communauté. Il présente M. Pierre-Philippe Dumont, directeur du développement durable de RNC et responsable de l'encadrement de la démarche d'information et de consultation.

M. Dupont remercie M. St-Jean avant de se présenter aux participants. Il indique que cette séance d'information n'est pas exactement la première présentation publique du projet et de la démarche. En effet, deux présentations similaires ont eu lieu à Launay devant la population et à Amos devant le conseil municipal de Launay et la Chambre de commerce d'Amos-région, respectivement les 23 et 24 février derniers.

Il mentionne ensuite que la présentation comprendra 2 grandes sections :

1. Le projet;
2. La démarche d'information et de consultation mise en place.

1.1 Participation

95 personnes, majoritairement des citoyens et citoyennes, sont présentes à la séance. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation PowerPoint se trouve à l'annexe 3.

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET DU PROCESSUS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

M. Dupont entame la présentation du projet nickélifère Dumont en présentant l'entreprise, l'équipe de direction ainsi que la vision, la mission et les engagements de RNC. Il poursuit en expliquant les différents usages du nickel dans la vie de tous les jours. Par la suite, M. Dupont présente le projet Dumont en détail, en mentionnant que celui-ci est en développement, ce qui signifie qu'il sera modifié, notamment en fonction des préoccupations recueillies lors de la démarche d'information et de consultation. Il explique :

1. La localisation et le zonage du projet;
2. Les étapes de développement du projet prévues;
3. Les travaux réalisés et en cours;
4. Le schéma d'exploitation typique d'une mine à ciel ouvert;
5. Le modèle théorique de localisation des différentes composantes du projet;
6. Le scénario envisagé en quelques chiffres (quantité de minerai usiné, durée de vie de la mine, nombre d'emplois, etc.).

M. Dupont présente ensuite la démarche volontaire d'information et de consultation que RNC met en place dans le cadre de l'implantation du projet nickélifère Dumont. Il mentionne que RNC accorde une grande importance à la consultation des parties intéressées et que l'entreprise désire tenir compte de la population d'accueil à toutes les étapes. La démarche d'information et de consultation vise à intégrer les dimensions sociales dès les premières phases du projet, notamment dans l'étude de préfaisabilité. L'entreprise assurera également une bonne diffusion de l'information et recueillera les préoccupations et commentaires de la communauté d'accueil en vue de bonifier l'étude de préfaisabilité et le contenu de l'étude d'impacts à venir.

La séance d'information qui fait l'objet du présent compte rendu est la première étape de cette démarche. Les autres étapes de la démarche sont :

- La création d'un Comité consultatif associé à l'avancement du projet;
- La tenue de journées « porte ouverte »;
- Une rétroaction sur les résultats.

M. Dupont précise que le Comité consultatif sera composé d'acteurs concernés ou intéressés par le projet et représentatifs de la communauté d'accueil (voisins, milieux municipal, environnemental, socio-économique, santé, etc.). Les membres de ce comité devront participer à plusieurs activités liées à la réalisation de leur mandat :

- Première rencontre de création du Comité consultatif;
- Rencontres thématiques;
- Rencontre bilan.

M. Dupont conclut en présentant une proposition de composition du Comité consultatif et en expliquant les activités de journées « porte ouverte » et de rétroaction sur les résultats.

2.1 Échanges avec les participants

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet Dumont et sur le processus d'information et de consultation proposé ce soir. Il demande aux intervenants de se présenter un à la fois devant le micro et de se nommer avant de poser leur question, afin de faciliter le relevé des échanges.

Questions ou commentaires	Réponses
Intervenant 1	
<i>J'aimerais savoir si on peut avoir accès à la présentation de ce soir, si elle est disponible sur le site Internet de RNC?</i>	M. Dupont répond qu'il croit qu'une présentation similaire se trouve sur le site Internet de RNC, soit celle qui a été tenue devant le conseil municipal de Launay ou la Chambre de Commerce les 23 et 24 février derniers.
<i>Je demande cela parce que plusieurs informations présentées ce soir ne se trouvent pas sur le site Internet.</i>	M. Dupont indique qu'il s'assurera que la présentation soit rendue disponible sur le site Internet de RNC. M. St-Jean ajoute que tous les documents techniques liés au projet Dumont se trouvent présentement sur le site Internet de la compagnie.

Intervenant 2	
<p><i>Je suis le président du Réseau Québécois des groupes écologistes, membre de la coalition Pour que la Québec ait meilleure mine! Avec la hausse des prix des métaux, on constate un engouement pour les projets miniers dans la région. L'industrie doit prendre en compte l'effet cumulatif de tous ces projets et tenter de déterminer jusqu'à combien de projets en même temps la région peut supporter. Envisagez-vous réduire de taux de production de la mine afin de pouvoir l'exploiter plus longtemps?</i></p>	<p>M. St-Jean indique que de nombreux scénarios d'exploitation ont été analysés lors de diverses évaluations préliminaires. Le scénario présenté ce soir est celui qui est le plus rentable à ce jour, en fonction des connaissances techniques et sociales du milieu que possède l'entreprise. Il mentionne que RNC désire que le projet soit rentable pour tout le monde. Le présent scénario sera ajusté au fur et à mesure de l'accumulation de connaissances techniques et sociales liées au projet. Ceci inclut notamment des données concernant les impacts et les retombées ainsi que l'acceptabilité sociale du projet.</p>
Intervenant 3	
<p><i>Je tiens à préciser que l'Action boréale n'est pas contre les mines. J'aimerais revoir la diapositive sur les parcs à résidus. Si le projet va de l'avant, il ne restera plus beaucoup de choses à l'état naturel sur le site. Quelle est la surface totale affectée par le projet de mine?</i></p>	<p>M. Dupont avoue ne pas connaître la réponse par cœur. Dans le scénario présenté aujourd'hui, la surface totale du projet est approximativement de quatre kilomètres par 4 kilomètres, mais il faudrait vérifier cette information. Il indique qu'en fonction des données qu'elle récoltera, RNC cherchera toujours plus à minimiser son empreinte sur le territoire.</p>
<p><i>Je peux avoir la donnée exacte par courriel?</i></p>	<p>M. Dupont indique que oui. M. Delisle (animateur) ajoute que toutes les questions posées par les participants sont notées en détail.</p>
<p><i>Je remarque que le projet se situe en terre agricole et qu'il y aura ainsi une perte de terres cultivables Pensez-vous remplir la fosse au complet après 24 ans?</i></p>	<p>M. Dupont répond que le projet n'est pas assez avancé pour statuer précisément sur un scénario de restauration. Il réitère que tous les modèles présentés ce soir sont préliminaires. Lorsque viendra le temps d'élaborer un plan avancé de restauration,</p>

	RNC désire impliquer la communauté. Il mentionne que la compagnie ira aussi consulter la population sur ce sujet. Il ajoute qu'ils se situent présentement en amont du projet et que l'entreprise cherche justement à recueillir les préoccupations avant d'aller plus loin.
<i>Il faudrait mettre dans l'étude d'impacts un ou deux scénarios pour remplir au complet la fosse.</i>	M. Dupont mentionne qu'avant d'envisager le remplissage complet d'une fosse à ciel ouvert, une multitude de choses doivent être prises en compte. Par exemple, il est important de prendre en considération que cela impliquerait l'utilisation de plusieurs camions pendant de nombreuses années, ce qui entraînerait beaucoup d'émission de CO ² .
Intervenant 4	
<p><i>Je représente la Chambre de Commerce, qui est favorable au développement minier, mais pas à tout prix. Mon organisme s'intéresse tout particulièrement aux impacts économiques qu'un tel projet peut avoir sur la région.</i></p> <p><i>De mon côté, j'ai des préoccupations concernant les eskers. L'UQAT a de nombreux chercheurs qui tentent de recueillir de l'information sur les eskers. Planifiez-vous établir un partenariat avec l'UQAT à ce niveau?</i></p>	<p>M. St-Jean mentionne que RNC vient tout juste de compléter un programme de forages dans les dépôts meubles. Il ajoute que plus de 60 forages géotechniques ont été effectués et que 27 puits de suivis de l'eau souterraine ont été installés afin de récolter des données sur le site du projet et tout autour du site. Il est certain que RNC tentera de travailler en collaboration avec les ressources spécialisées en la matière dans la région afin d'étudier ces données.</p> <p>M. Dupont ajoute qu'il interagit beaucoup avec M. Vincent Cloutier, professeur à l'UQAT et spécialiste dans le domaine. RNC veut mettre les données qu'elle aura recueillies à sa disposition, afin qu'il puisse l'intégrer dans ses études.</p> <p>M. Delisle (animateur) demande si la collaboration est déjà entamée avec l'UQAT.</p>

	<p>M. Dupont indique que M. Cloutier et lui désirent collaborer ensemble, mais que rien n'est formalisé pour l'instant. En effet, M. Cloutier et lui ont de la difficulté à se joindre par téléphone étant donné l'horaire chargé du spécialiste en eaux souterraines. M. Cloutier est très sollicité par plusieurs entreprises minières en ce moment.</p>
Intervenant 5	
<p><i>Je désire simplement signaler mon inquiétude concernant ce projet immense. De plus, dans le document d'information distribué aujourd'hui, nous pouvons lire : « Maintenir des normes environnementales élevées à l'intérieur des limites techniques et économiques ». Cela signifie que vous êtes prêts à faire des efforts, mais à l'intérieur de certaines contraintes économiques. Ce n'est pas nécessairement avantageux pour nous comme situation.</i></p> <p><i>Je me demande également pour qui le projet est considéré comme étant « socialement acceptable »? Pour les personnes qui vivront à proximité du projet pour les 25-30 prochaines années?</i></p> <p><i>Il s'agit d'un projet de 4 kilomètres par 1 kilomètre situé près d'eskers, qui est la plus grande richesse de l'Abitibi. Cette mine représente un risque de contamination des nappes phréatiques. J'aimerais savoir si vous pensiez remplir la fosse à la fin de la vie utile de la mine, étant donné que cela aurait notamment beaucoup moins d'impacts sur les eaux souterraines.</i></p> <p><i>Également, il faut être prudent lorsqu'on</i></p>	<p>M. Dupont précise l'importance de mettre en contexte l'extrait cité par l'intervenant. Il poursuit en mentionnant que RNC s'assurera de respecter les normes et règles en vigueur et s'engage à regarder comment aller plus loin, dans la limite des contraintes techniques et économiques associées à ces mesures. Par exemple, le régime minier impose actuellement aux entreprises de déboursier 70% du montant nécessaire à la remise en état d'un site et RNC a déjà prévu dans ses évaluations de déboursier 100% de ces coûts.</p>

<p><i>utilise l'argument des émissions de gaz à effet de serre engendrées par le travail des camions afin de justifier le choix de l'entreprise de ne pas remplir la fosse. En effet, les régions s'enrichissent lors de l'exploration et de l'exploitation, mais aussi lors de la restauration du site, que j'évalue à environ 200 millions de dollars dans ce cas-ci.</i></p> <p><i>Je vous invite à venir exploiter les ressources naturelles de l'Abitibi, mais nous désirons en profiter. Nous désirons particulièrement que la restauration du site soit bien effectuée.</i></p>	
<p>Intervenant 6</p>	
<p><i>Moi j'ai une question par rapport au comité de suivi. Dans le cas d'Osisko, il n'a pas eu suffisamment d'argent pour faire un bon travail. Quel va être le budget du comité de suivi? RNC devrait être responsable de couvrir les frais liés à l'intervention de spécialistes, j'ai compris ça. Mais au forum sur les mines, on parlait beaucoup des comités de suivi qui n'avaient pas assez de financement pour faire un bon travail.</i></p>	<p>M. Dupont mentionne qu'on se situe vraiment en amont du projet, ce qui signifie que le Comité ne devrait pas représenter des coûts énormes pour l'entreprise. La compagnie s'engage à payer les frais nécessaires qui y sont liés. Toutefois, lorsque la démarche d'information et de consultation sera beaucoup plus avancée et qu'il y aura plus d'études à analyser et à réaliser, l'entreprise pourra développer une structure de financement plus appropriée.</p> <p>M. St-Jean précise que le comité présenté aujourd'hui n'est pas un comité de suivi, mais bien un comité consultatif. En effet, celui-ci prend forme à l'intérieure de la démarche d'information et de consultation que l'entreprise met en place en amont de son projet. Le Comité sera composé de membres représentants divers groupes d'intérêts. Le but, à cette étape, est de récolter les préoccupations concernant le projet Dumont. Un comité de suivi pourrait être mis en place plus tard si, par exemple,</p>

	le Comité consultatif vient en faire la recommandation.
Intervenant 7	
<p><i>J'ai une question technique. Le comité de suivi, comment est-il est formé? Par des mises en candidature?</i></p>	<p>M. Dupont répond que les personnes qui sont venues assister à la présente séance s'intéressent toutes, pour une raison ou pour une autre, au projet Dumont. Certaines personnes présentes dans la salle ont d'ailleurs été invitées par RNC, qui voulait s'assurer d'une représentativité des différents groupes d'intérêts sur le Comité. Lors de la pause, les personnes intéressées à s'inscrire en tant que membre du Comité consultatif sont invitées à venir signifier leur intérêt à la table réservée à cet effet située à l'arrière de la salle. Toutes les personnes aillant signifiées leur intérêt seront conviées à la séance de création du Comité consultatif le 29 mars prochain. M. Dupont précise que si 15 citoyens désirent devenir membres du Comité à titre de représentants du voisinage, ils devront identifier ensemble, par consensus, trois personnes qui les représenteront au Comité consultatif. En effet, le nombre de membres du Comité consultatif ne doit pas être trop élevé, afin de favoriser l'efficacité du travail effectuer par les membres lors des différentes rencontres.</p> <p>M. Delisle (animateur), demande à l'assistance si tout leur semble clair. Il indique ensuite que les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif pourront se déplacer à l'arrière lors de la pause. Il ajoute que la composition du Comité peut fort probablement varier un peu, afin de</p>

	s'ajuster à différentes situations particulières.
Intervenant 8	
<p><i>Je n'ai pas eu le temps de lire l'étude préliminaire. Est-ce qu'on peut revenir à la diapositive du modèle graphique?</i></p> <p><i>Est-ce un ruisseau qui passe sur la fosse? On peut imaginer les impacts sur l'ensemble du drainage. De plus, il y a plusieurs aspects sociaux à considérer, comme la grande perte de terres agricoles. J'ai vu que plusieurs études ont été menées par la compagnie, comme le recensement des milieux humides. Ma question est, au-delà des simples mesures d'atténuation, avez-vous prévu des mesures de compensation comme pour les milieux humides et les terres agricoles, qui sont des biens collectifs aussi?</i></p>	<p>M. Dupont répond qu'en effet, tout projet à ses impacts négatifs. Dans le cas du projet Dumont, un ruisseau sera détourné, ce qui risque fort probablement d'avoir un impact sur tout le bassin versant. Il indique qu'il est biologiste et que tout ce qui touche à la compensation lui tient beaucoup à cœur. Il ajoute que toutefois, il faudra bien évaluer les impacts pour bien établir les compensations.</p> <p>M. Delisle (animateur) indique que les compensations sont habituellement traitées dans l'étude d'impacts.</p> <p>M. St-Jean ajoute que le conseil d'administration de l'entreprise est déjà très sensibilisé à la question des compensations. Celui-ci a même déjà commencé à se questionner par rapport à ce qui pouvait être fait à ce niveau.</p>
Intervenant 9	
<p><i>Je représente le club de motoneige d'Amos. Premièrement, je tiens à remercier Pierre-Philippe et toute l'équipe de RNC, qui nous ont aidés avec certains problèmes liés à notre sentier de motoneige qui passe sur votre territoire. Toutefois, lorsque je regarde le schéma des installations, je me demande où passera notre sentier de motoneige si le projet va de l'avant, étant donné qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de place.</i></p>	<p>M. Dupont indique qu'il ne devrait pas être trop compliqué de relocaliser un sentier de motoneige dans un projet comme celui de RNC. Il mentionne qu'il comprend très bien que cette relocalisation est importante pour le club de motoneige et qu'il faudra y veiller.</p>

Intervenant 10	
<p><i>Mon travail est lié aux eaux souterraines alors je n'ai pas besoin de vous dire quelle est ma principale préoccupation. Je constate qu'il y a beaucoup de questions en attente de réponse. Notre organisation manifeste d'ailleurs son intérêt à participer au Comité qui sera mis en place.</i></p> <p><i>Mais il y a un autre élément : je ne vois nulle part l'intégration des 16 principes du développement durable. C'est important de les voir apparaître dans les documents de la compagnie et ailleurs.</i></p>	<p>M. Dupont indique que la compagnie n'en est encore qu'à ses débuts au niveau des politiques de développement durable. En effet, en tant que directeur du développement durable, il ne dispose pas d'une grosse équipe. Jusqu'à tout récemment, il faisait cavalier seul, mais de nouvelles ressources ont été engagées et pourront certainement aider à accélérer les choses à ce niveau. Tout sera analysé à la lettre. Il ajoute que, par ailleurs, il est important de mentionner que les 16 principes auxquelles on réfère ici sont tirés de la <i>Loi sur le développement durable</i> du Québec.</p>
Intervenant 11	
<p><i>Il y a deux ans, j'ai reçu une lettre concernant la possibilité de vendre (ma maison), ensuite le projet a été mis sur la glace. J'aimerais connaître vos intentions à ce niveau? Parce que ma maison, sur votre schéma, c'est un parc de résidus.</i></p>	<p>M. St-Jean mentionne qu'il y a deux ans, RNC a envoyé des lettres afin de déterminer si certaines personnes étaient intéressées à vendre leur propriété. À cette époque, l'entreprise a d'ailleurs acheté quelques terrains. Il indique que, pour des raisons de financement, il a été décidé de ne pas aller plus loin. Maintenant, le projet est plus avancé et les études préliminaires sont terminées. L'entreprise devra bientôt avoir à réévaluer ses besoins à ce niveau et est très intéressée à en discuter avec les voisins immédiats du site.</p>

<p><i>Quand prévoyez-vous poursuivre les démarches au niveau de l'achat de certaines maisons situées près du site?</i></p>	<p>M. St-Jean indique qu'il y a deux éléments à prendre en considération, soit les besoins en terme de territoire pour le projet, mais aussi les impacts du projet sur les propriétés situées près du site. Il ajoute qu'une fois les impacts mieux connus, les propriétaires pourront prendre une décision mieux éclairée au niveau de la vente de leur propriété. L'achat de terrains qui possèdent un intérêt tout particulier pour le développement du projet de RNC devrait toutefois être considéré dans les mois à venir.</p>
<p>Intervenant 12</p>	
<p><i>J'aimerais savoir si la version anglaise du rapport technique accessible sur le site Internet est disponible en français.</i></p>	<p>M. St-Jean répond qu'un résumé de cette étude est disponible sur le site en français, mais que le rapport technique complet n'est disponible qu'en anglais.</p>
<p><i>Vous vous demandiez plus tôt quelle était la superficie du projet. Selon mon calcul, cela correspond à 40 lots privés de 100 acres. Je voulais simplement imaginer la superficie du projet.</i></p> <p><i>Mais j'ai aussi une préoccupation par rapport au cours d'eau qui passe en plein milieu de la fosse, que vous allez détourner. Vous parliez de compensation plus tôt : c'est extrêmement important. Le remplissage de la fosse est également très important.</i></p> <p><i>Je me demandais aussi si le projet était pour être remis en question si vous deviez subir une augmentation des redevances, minières.</i></p>	<p>M. St-Jean mentionne que l'entreprise s'est assurée de prendre en considération toutes les redevances légalement exigées actuellement dans les calculs de rentabilité.</p>

<p><i>Le ministre Bachand a annoncé que les minières pourraient payer des redevances de la même manière que les carrières, soit à la tonne de roche.</i></p>	<p>M. St-Jean indique que RNC a prévu payer 100% des coûts de restauration de la mine, alors que seulement 70% est exigé par le gouvernement.</p> <p>M. Delisle (animateur) indique que la question semble plutôt être liée à la prise en compte d'une éventuelle augmentation des redevances dans les calculs de l'entreprise.</p> <p>M. Dupont répond que l'entreprise s'est assurée de prendre en compte toutes les redevances actuelles lors de ses différentes études. En effet, l'entreprise compte supporter 100% des coûts de restauration du site minier, ce qui est plus que le minimum requis.</p>
--	---

Pause

Intervenant 13	
<p><i>Pourquoi toutes les études effectuées par l'entreprise ne sont-elles pas disponibles sur votre site Internet?</i></p>	<p>M. St-Jean explique que la raison est liée au fait que RNC est une entreprise publique. En effet, une compagnie cotée en Bourse est régie très sévèrement par rapport à la manière dont elle doit rendre de l'information publique : tout doit être annoncé au préalable par un communiqué de presse. Il affirme qu'il est laborieux de livrer en détail toutes les études effectuées. Il ajoute que RNC s'assure toutefois de mettre sur son site Internet des études plus globales, qui tiennent compte et qui mentionnent les résultats des autres études. Il termine en indiquant que RNC ne cherche pas à cacher de l'information. En effet, tout ce qui peut être mis à la disposition du public légalement sera accessible sur le site Internet de RNC</p>

	et SEDAR.
Intervenant 14	
<p><i>Je n'avais pas réalisé que l'étude technique était en anglais. Ça serait bien que les gens d'ici soient capables de lire le document, c'est-à-dire, qu'il soit disponible en français.</i></p>	<p>M. Dupont indique que la majorité de la haute direction de RNC est anglophone et que c'est ce qui explique que l'étude, qui est très technique, n'est actuellement disponible qu'en anglais. Il ajoute qu'il est ardu de trouver un bon traducteur capable de traduire un document aussi complexe techniquement. Il ajoute que tous les documents produits en lien avec la démarche d'information et de consultation du public ne sont produits qu'en français.</p> <p>M. Delisle (animateur) demande si l'étude technique dont il est question sera traduite.</p> <p>M. St-Jean répond que RNC l'envisage présentement. Toutefois, il tient à rappeler qu'une excellente synthèse de cette étude est disponible en français sur le site Internet de RNC.</p>
Intervenant 15	
<p><i>Si vous cherchez un bon traducteur, j'en connais un bon, il s'appelle Doris St-Pierre. Je voulais dire qu'ici, on a exploité notre forêt et on l'a envoyée directement aux États-Unis. La même chose s'est produite avec le cuivre et le zinc. Est-ce qu'on va faire quelque chose dans ce cas-ci? Avec le nickel, il serait intéressant de faire de la transformation ici, pour créer beaucoup d'emplois locaux à long terme. Est-ce que c'est dans les plans? Pensez-vous y penser plus tard?</i></p>	<p>M. St-Jean répond qu'un concentré de nickel sera produit sur les lieux mêmes du projet, il s'agit de la première transformation du minerai. Le concentré devrait être ensuite vendu sur le marché pour être transformé. Il indique que si RNC ou une autre entreprise pouvait effectuer cette deuxième transformation de manière rentable dans la région ou la province, ce serait idéal. Il indique que la prochaine phase de transformation du nickel est la fonderie, mais que cela prend une très grande quantité d'intrants (concentré de nickel) afin de rentabiliser les coûts de construction d'une fonderie. Il mentionne qu'il s'agit du principal obstacle à la transformation du nickel en région. M. St-</p>

	<p>Jean termine en indiquant que si cela était rentable, il est certain que l'entreprise serait intéressée à le faire.</p> <p>M. Delisle (animateur) indique qu'il comprend ainsi que le volume de nickel, dans le cas de RNC, n'est pas suffisant pour justifier une telle deuxième transformation.</p>
Intervenant 16	
<p><i>Moi, ma préoccupation concerne la fermeture de la mine. Par exemple, à Taschereau, la fermeture de l'usine a laissé derrière elle un village qui a de la misère. Que va-t-il rester aux personnes qui habitent près du projet?</i></p> <p><i>Avec la mondialisation, tout s'en va en Chine. Il est illusoire de penser qu'on peut transformer le minerai ici, en région.</i></p> <p><i>Toutefois, ce qui nous aiderait à nous développer, c'est plutôt la perception de redevances. Savez-vous jusqu'à quel point les redevances peuvent augmenter sans affecter la rentabilité de l'entreprise?</i></p> <p><i>Il ne faut pas oublier que le projet se trouve dans un pays qui demande les moins grandes redevances dans le monde entier.</i></p>	<p>M. Dupont mentionne que RNC désire concevoir un projet gagnant pour tous et rassembleur. Il affirme que l'entreprise et la population locale doivent déterminer ensemble de quelle manière il sera possible de concrétiser ce désir.</p> <p>Il est vrai qu'il est difficile de concilier la durabilité des retombées et un projet de mine qui a une durée de vie limitée dans le temps. Il affirme que ce qui reste, c'est notamment l'expérience et l'expertise minière que les citoyens auront acquises. M. Dupont explique que l'après-mine devra être planifié avec l'aide des populations locales.</p> <p>M. St-Jean affirme que RNC n'a pas effectué de calculs afin de déterminer de manière exacte jusqu'à quel point les redevances pouvaient être augmentées avant d'affecter la rentabilité de l'entreprise. Toutefois, comme les redevances proviennent directement des revenus du projet, elles ne pourraient pas augmenter beaucoup plus par rapport à aujourd'hui.</p>

Intervenant 17

J'ai une question par rapport au Comité consultatif. J'ai cru comprendre, lors de votre présentation publique à Launay la semaine passée, que des places étaient réservées aux élus sur ce Comité. Si je comprends bien, rien ne nous garantit une place. Je crois que cela serait légitime. Les citoyens, les personnes d'Amos, de Launay et de Trécesson trouvent aussi légitime que les élus aient le droit de s'y trouver. On voulait pouvoir représenter les préoccupations de nos citoyens, qui sont différentes dans chaque ville. 18 personnes ou 12 personnes, est-ce que ça change beaucoup de choses? On a l'impression d'avoir été induit en erreur à ce niveau, c'est très décevant.

M. Dupont mentionne que l'entreprise a décidé volontairement de se retirer complètement de la sélection des personnes qui siègent sur le Comité consultatif. RNC veut seulement qu'il n'y ait pas trop de personnes afin qu'il soit possible de travailler efficacement. Il faut aussi que cela soit équitable pour tous. M. Dupont indique que l'intervenant a bien fait passer son message à tous les futurs membres potentiels du Comité consultatif, message qui sera fort probablement pris en considération lors de la réunion de création du Comité. En effet, la composition du Comité est flexible. Il est peut-être possible que plusieurs municipalités soient représentées.

M. St-Jean ajoute qu'il sera important de tenir particulièrement compte des communautés dans lesquelles le projet s'insère lors de la sélection des membres du Comité.

M. Dupont mentionne que ce n'est pas parce qu'un Comité est mis en place que la compagnie arrêtera de consulter les élus. Avec le temps, une belle relation s'est construite entre la compagnie et les villes d'accueil du projet. RNC continuera de recueillir les préoccupations auprès de leurs représentants également. Il ajoute que tous les travaux du Comité consultatif seront rendus publics sur Internet ou par le biais d'autres médias.

M. Delisle (animateur) indique qu'en d'autres mots, la suggestion de l'intervenant est d'ajouter deux membres supplémentaires au Comité consultatif afin

	d'assurer une représentativité des deux principales municipalités concernées.
Intervenant 18	
<p><i>Je tiens seulement à souligner l'action qui est mise en place ce soir. Si toutes les entreprises avaient cette ouverture-là, ça serait bien. Nous, on travaille à maximiser les projets majeurs, mais aussi à poser des gestes concrets pour qu'on en profite le plus possible dans les villes d'accueil, Launay et Villemontel, mais aussi dans toute la région d'Abitibi-Témiscamingue. C'est important que les citoyens et que les préoccupations des citoyens de Villemontel et de Launay soient omniprésents sur ce comité.</i></p>	
Intervenant 19	
<p><i>Premièrement, je voulais dire qu'il est important que le Comité consultatif soit représentatif de différents groupes d'intérêts. Aussi, il faut éviter que le Comité ait à débattre d'enjeux « politiques », qui devraient être traités à un tout autre niveau.</i></p> <p><i>Les comités sont très bénéfiques chez les promoteurs qui se sont montrés ouverts à leur égard. Cela peut donner des idées originales pour bonifier le projet. Il ne faut pas minimiser les efforts pour soutenir ce comité de travail. Les organismes environnementaux comme le nôtre sont les moins subventionnés au Québec, ça en dit long sur le sérieux du gouvernement au niveau de l'environnement. Alors, n'hésitez pas à investir.</i></p>	<p>M. St-Jean répond qu'il est d'accord avec les commentaires de l'intervenant. Il effectivement important d'aller chercher les préoccupations du milieu en amont, afin de les incorporer dès le début dans le projet. Par ailleurs, il ajoute qu'il est beaucoup plus facile d'incorporer les préoccupations au début qu'à la fin, lorsque le projet a évolué. Il indique qu'un des objectifs de la démarche d'information et de consultation mise en place par RNC est justement de venir bonifier le projet.</p> <p>M. Dupont ajoute que l'entreprise ne voit pas cette démarche comme un mal nécessaire. Il s'agit d'une opportunité pour l'entreprise de venir bonifier ses différents travaux.</p>

Intervenant 20	
<p><i>Je veux seulement identifier une possibilité de développement. Il y a une usine de transformation de lithium ici en Abitibi, dans le coin de La Corne. Si vous vous mettez à deux mines, il pourrait y avoir une synergie intéressante pour la construction d'une usine de pile de lithium. Investir dans des projets de seconde transformation, c'est un autre type de redevance.</i></p>	<p>M. St-Jean répond que les piles de nickel ne sont pas faites de nickel-lithium, mais plutôt de nickel-cadmium. Il ajoute que la transformation du nickel dans la région intéresse l'entreprise au plus haut point. La limite principale à cela est la rentabilité de la transformation du nickel.</p>
Intervenant 21	
<p><i>Tantôt, on a parlé d'amiante, matière qui a empoisonné bien du monde dans bien des pays. Pensez-vous à la santé des travailleurs?</i></p>	<p>M. St-Jean mentionne que l'amiante chrysotile représente un risque pour la santé uniquement lorsqu'on le respire sous forme de poussières. La façon d'éliminer ce risque est donc de contrôler la poussière, ce qui se fait d'autres exploitations de gisements similaires. M. St-Jean indique que RNC prend présentement énormément de précautions sur le site à ce niveau. Il ajoute que plusieurs contrôles sont en place dans l'entreprise. Par exemple, un expert vient régulièrement tester l'air afin de vérifier que la présence de chrysotile est bien en bas des seuils réglementaires à ce niveau. Il indique que l'entreprise prévoit la tenue de journées porte ouverte afin de montrer à la population leurs installations. M. St-Jean termine en mentionnant que les risques sont surtout liés à l'utilisation du chrysotile, notamment dans les pays en voie de développement qui n'ont pas les ressources nécessaires afin de l'utiliser de manière sécuritaire.</p>

<p><i>Est-ce que vous le récupérez pour faire un sous-produit ou il se trouve plutôt mêlé aux résidus?</i></p>	<p>M. St-Jean répond que le chrysotile n'est pas vendu, mais qu'il est plutôt mélangé dans les résidus miniers. Il termine en indiquant que les piles de résidus miniers seront ultimement recouvertes par des dépôts meubles.</p>
<p>Intervenant 22</p>	
<p><i>Votre mine sera en production pendant 25 ans, 365 jours par année et 24 heures par jour. Il ne serait pas possible de travailler 12 heures par jours et par la suite, de remplir la fosse, afin de créer plus d'emplois? Cela pourrait représenter 75 ans en terme de durée de vie pour la mine. Cela représente des retombées économiques pendant beaucoup plus de temps. De plus, je me préoccupe des émissions de gaz à effet de serre.</i></p>	<p>M. St-Jean répond qu'il s'agirait d'une option ayant une incidence sur la rentabilité du projet. Si RNC remplit la fosse, cela signifie que pendant toutes les années de remplissage, l'entreprise ne fait aucun profit. Si ce projet de mine n'est pas jugé acceptable par la population, il n'y aura pas de projet.</p> <p>M. Dupont ajoute que les résidus miniers, une fois exposés à l'air libre, fixent le carbone de manière permanente. RNC étudie d'ailleurs en ce moment les moyens d'optimiser cette séquestration du carbone. Il ajoute que l'entreprise a une préoccupation particulière par rapport aux gaz à effet de serre et qu'elle tente de les minimiser.</p>
<p>Intervenant 23</p>	
<p><i>J'aimerais savoir combien de profit vous allez réaliser sur 25 ans.</i></p>	<p>M. St-Jean répond qu'il ne désire pas nécessairement entrer dans les détails, mais que la valeur nette du projet après impôts est estimée à 694 millions de dollars.</p>

Intervenant 24	
<i>Je constate qu'il y aura une véritable montagne de roc. À combien évaluez-vous la hauteur de la « mock »?</i>	M. Dupont indique que toutes les données dont l'entreprise dispose en ce moment sont basées sur des hypothèses. En fonction des études réalisées, la halde mesurerait 145 mètres de haut.
<i>La halde sera donc très haute! Présentement, on ne voit pas le projet de la route 111, mais on voit sur votre schéma que vous allez vous en approcher de plus en plus. À quel point allez-vous vous rapprocher de la route 111?</i>	M. St-Jean mentionne que si le processus d'information et de consultation confirme qu'il s'agit d'une préoccupation importante, plusieurs mesures pourraient être mises en place afin de minimiser l'aspect visuel du site vu de la route 111.
<i>Je peux vous affirmer tout de suite qu'il s'agit d'une préoccupation. En ce moment, lorsqu'on passe dans ce coin là, le paysage est beau, c'est boisé. Ça risque de devenir laid. On devrait demander au gouvernement de rendre obligatoire la restauration de l'ensemble des sites miniers.</i>	
Intervenant 25	
<i>Est-ce que le Comité consultatif sera dirigé par un président? Si oui, de quelle manière celui-ci sera-t-il élu?</i>	M. Dupont répond que toutes les rencontres du Comité consultatif seront animées par M. André Delisle, qui est aussi l'animateur de la présente séance. Il précise que l'entreprise ne sera pas membre de ce Comité et qu'elle ne l'administrera pas non plus. Il ajoute que les différentes modalités de fonctionnement seront déterminées par les membres lors de première rencontre du Comité consultatif prévue le 29 mars prochain. M. Delisle (animateur) indique qu'il a animé plusieurs comités semblables auparavant. Il indique que des hypothèses de fonctionnement sont proposées aux

	membres du Comité, mais que celles-ci sont entièrement décidées par les membres entre eux, lors de la réunion de création du Comité consultatif.
--	--

M. Dupont conclut la période d'échange en expliquant comment le Comité consultatif sera constitué officiellement le 29 mars prochain. Il invite ensuite les participants à aller signifier leur intérêt à la table réservée à cet effet, en précisant quel groupe ils désirent représenter. En tout, le Comité devra se rencontrer à 5 reprises, soit lors de la séance de démarrage, lors de 3 ateliers thématiques et lors d'une réunion bilan. L'heure des différentes rencontres n'a pas encore été fixée, mais elle sera déterminée afin d'accommoder le maximum de personne, soit probablement en soirée la semaine.

M. St-Jean remercie tous les participants. Il ajoute qu'il est très important pour l'entreprise de connaître les préoccupations locales et régionales et qu'elle tentera autant que possible de les intégrer au projet.

M. Delisle (animateur) remercie les participants de leur présence et de leur participation et mentionne que toutes les interventions ont été prises en note. Il termine en mentionnant que l'entreprise s'assurera d'effectuer les suivis nécessaires auprès de certains intervenants, lorsque requis.

34 participants s'inscrivent sur place pour le Comité consultatif.

Fin de la séance : 21h10

Marie-Michèle Paradis et Alex Craft
Rapporteurs

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 2 MARS 2011

Participants

1. Martin Rouleau, Comité de Citoyens - Guyenne
2. Yvan Croteau, Réseau québécois des groupes écologistes
3. Marc Nantel, Regroupement régional pour un débat sur les mines à ciel ouvert
4. Henri Jacob, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue
5. Doris St-Pierre, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue
6. Ambroise Lycke, Organisme de bassin versant du Témiscamingue
7. Jacinthe Chateauvert, Conseil Régional de l'Environnement en Abitibi-Témiscamingue
8. Simon Laquerre, Conseil Régional de l'Environnement en Abitibi-Témiscamingue
9. Olivier Pitre, Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue
10. Serge Bastien, Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue
11. Patrick Charron, Table mine de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
12. Pierre Lachance, Municipalité de Launay
13. Carole Coulombe, Municipalité de Launay
14. Valérie Normand, Municipalité de Launay
15. Manon Lampron, Municipalité de Launay, Ville d'Amos
16. Ulrick Chérubin, Ville d'Amos
17. Julie Caze, Ville d'Amos
18. Sébastien D'Astous, Ville d'Amos
19. Éric Mathieu, Ville d'Amos
20. Lucien Côté, Municipalité de Taschereau
21. Michel Roy, MRC Abitibi
22. Jacques Riopel, MRC Abitibi
23. Geneviève Bourgeois, MRC Abitibi
24. Normand Grenier, MRC Abitibi
25. Ghislain Nadeau, Municipalité de Trécesson
26. Martin Catudal, Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
27. Vincent Cloutier, Unité d'enseignement et de recherche en sciences appliquées de l'UQAT (Recherche sur les eaux souterraines)
28. Denis Bois, Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'UQAT
29. Lise Pelletier, représentant Valérie Shaffer, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT
30. Marie-Hélène Grondin, Commission scolaire Harricana

31. Alain Fortin, Comité d'urgence de Launay
32. Dominique Bissonnette, Comité d'urgence de Launay
33. Martin Veilleux, Chambre de commerce d'Amos région
34. Jocelyn Lapierre, CLD Abitibi
35. Nathalie Aubin, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Abitibi-Ouest
36. Myriam Fontaine, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Abitibi-Ouest
37. Roger Vachon, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Abitibi-Ouest
38. Guy Bourgeois, ComaxAT
39. Gilles Chapadeau, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
40. André Racicot, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
41. Claude Otis, Club chasse et pêche d'Amos
42. Claude Dionne, Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs – A-T
43. Lucien Bouchard, Le club de motoneige d'Amos Inc.
44. Jacques Bérubé, Le club de motoneige d'Amos Inc.
45. James Moorhead, MRNF - Direction de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue
46. Jean Iracà, MTQ - Centre de service d'Amos
47. Daniel Hébert, MDDEP - Analyse et expertise régionales et Centre de contrôle environnemental du Québec
48. Martin Allard, Sling Choker
49. Serge Valiquette, Sling Choker
50. Lyne Paradis, Sous-Poste Camionnage En Vrac Abitibi-Ouest
51. Yvan Bellemare, Transport Gélinas Inc.
52. Benoit Plante, Stavibel
53. Fortunato Coppola, Stavibel
54. M. Roy, Mr Roy Inc.
55. Michael Lavoie, Polyplast
56. Jean-Pierre Frigon, complexe hôtelier Amosphère
57. Israël McDougall, AKI – Exploration – Foresterie - Environnement
58. Olivier Lemieux, AKI – Exploration – Foresterie - Environnement
59. Nicole Côté, adjointe de Marc Lemay, député du Bloc Québécois en Abitibi-Témiscamingue
60. Sylvie Bérubé, citoyenne Launay
61. Marco Villeneuve, citoyen Launay
62. Diane Dion, citoyenne Launay
63. Raymond Brochu, citoyen Launay
64. Pamphile Roberge, citoyen de Trois-Rivières, mais propriétaire de terres près du projet)
65. Sonia Paré, citoyenne Launay
66. Luc Laroche, citoyen Launay

67. Patrice Fortin, citoyen Launay
68. Rosaire Thibeault, citoyen Launay
69. Dany Caron, citoyen Launay
70. Éric Lapointe, citoyen Launay
71. Maurice Lapointe, citoyen Launay
72. Jean-François Drouin, citoyen Launay
73. Gaétan Fortin, citoyen Launay
74. Marie Létourneau, citoyenne Launay
75. Éloi Lambert, citoyen Launay
76. Serge St-Pier, citoyen Trécesson
77. Lucien Côté, citoyen Trécesson
78. Renée Villeneuve, citoyenne Trécesson
79. Hélène Bilodeau, citoyenne Trécesson
80. Daniel Dallair, citoyen Trécesson
81. Joanne Bélanger, citoyenne Trécesson
82. André Malenfant, citoyen Trécesson
83. Marcel Pelletier, citoyen Trécesson
84. Benoit Thibeault, citoyen Trécesson
85. Diane Saint-Cyr, citoyenne Trécesson
86. Rachel Adèle, citoyenne Trécesson
87. Isabelle Couture, citoyenne Trécesson
88. Alain Roberge, citoyen Trécesson
89. Jean-Marc Laroche, citoyen Trécesson
90. Guy Thiffault, citoyen Trécesson
91. Manon Lamotte, citoyenne Trécesson
92. David Levesque, citoyen Trécesson
93. Denis Sabourin, citoyen St-Félix
94. Jacqueline Pomerleau, citoyenne St-Félix
95. Mario Croteau, citoyen Amos

Pour Royal Nickel Corporation

M. Pierre-Philippe Dupont, Directeur du développement durable
M. Alger St-Jean, Vice-président, Exploration
Mme Johnna Muinonen, Vice-présidente Métallurgie
M. Stanislas Kételers, Spécialiste en développement durable

Pour Rouillier Communication Marketing

Mme Manon Rouillier, Présidente

Pour Transfert Environnement

M. André Delisle, animateur
M. Alex Craft, rapporteur
Mme Marie-Michèle Paradis, rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour

**SÉANCE D'INFORMATION
PROJET DUMONT – ROYAL NICKEL CORPORATION**

**2 mars 2011
Amosphère – Complexe hôtelier
Salle de Banquet Arizona
1031, Route 111 Est
Amos**

18 h 30

Ordre du jour

18 h 30 - 19 h 00	Accueil des participants
19 h 00 - 19 h 05	Mot de bienvenue par André Delisle, animateur
19 h 05 - 19 h 10	Présentation du déroulement de la séance par André Delisle, animateur
19 h 10 - 19 h 50	Présentation de l'état d'avancement du projet nickélicifère Dumont et du processus d'information et de consultation mis en place par RNC Par Pierre-Philippe Dupont, directeur du développement durable - RNC
19 h 50 - 20 h 00	Pause
20 h 00 - 21 h 45	Période de questions animée par André Delisle
21 h 45	Remerciements et inscription afin de devenir membre du Comité consultatif

Annexe 3
Présentation PowerPoint

ROYAL NICKEL CORPORATION
PROJET DUMONT

Séance d'information

Amos, 2 mars 2011



RNC Sommaire

1. L'entreprise et l'équipe
2. Le projet en développement
3. La démarche d'information et de consultation



www.royalnical.com

L'ENTREPRISE ET L'ÉQUIPE



RNC L'entreprise

- Royal Nickel Corporation (RNC) est une compagnie d'exploration minière
- Incorporée en 2006, le siège social est situé à Toronto (ON)
- Cotée à la bourse de Toronto depuis décembre 2010
- Le projet nickélifère Dumont est présentement l'actif principal de RNC
- Une équipe de gestion cumulant plus de 100 ans d'expérience dans le domaine minier

www.royalnical.com

3

RNC L'équipe

Les dirigeants

• Tyler Mitchellson	Président	36 ans dans l'industrie minière, Inco
• Fraser Sinclair	Chief des finances	30 ans, finances, Romarco min., NAP
• Mark Selby	Vice-président sénior	20 ans, finances et développement, Inco
• Alger St-Jean	Vice-président, Exploration	18 ans, Falconbridge/Katara
• Johana Muhanen	Vice-présidente, Métallurgie	10 ans, Inco
• Pierre-Philippe Dupont	Dir. développement durable	10 ans, Genivar et CREAT

L'équipe



Le conseil d'administration



www.royalnical.com

RNC Vision et mission

Vision

Être une compagnie minière prospère dont la croissance est assurée par l'acquisition et le développement responsable d'un portefeuille d'actifs de très grande qualité ciblant les métaux de base et ceux du groupe platine.

Mission

Être le choix privilégié des communautés d'accueil, des employés, des actionnaires ainsi que des partenaires d'affaires par le biais du développement sécuritaire et responsable de nos actifs miniers, autant à l'étape de l'exploration, du développement que de l'exploitation.

www.royalnical.com

3

RNC Nos engagements

Royal Nickel Corporation (RNC) souhaite développer ses projets miniers d'une manière responsable et concertée. C'est dans cette optique que RNC s'est dotée de six principes de gouvernance qui encadreront la prise des décisions corporatives de l'entreprise (page 9 doc. info.)

1. Nous travaillons de façon sécuritaire
2. Nous traitons les gens avec respect et dignité
3. Nous respectons l'environnement
4. Nous respectons nos engagements
5. Nous sommes structurants pour les communautés à proximité desquelles nous développons nos projets
6. Nous optimisons la valeur de nos actifs

www.royalnickel.com

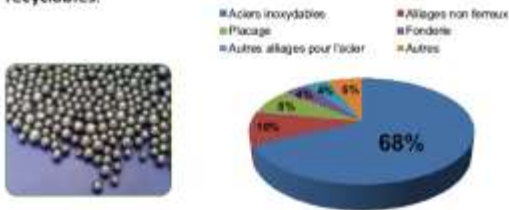
8



RNC Le nickel

Le nickel est un métal essentiel au développement des sociétés actuelles.

Par son usage primaire dans l'acier inoxydable, il assure que les produits usuels dont il est une composante sont résistants et recyclables.



www.royalnickel.com

9

RNC Usages du nickel

Domestique



Santé / Hygiène



Construction



Énergie



Haute technologie

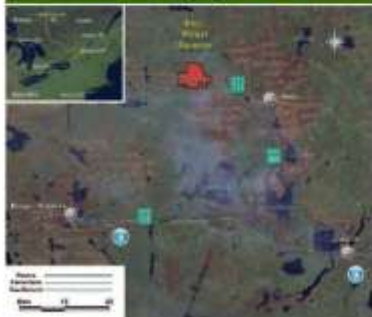


www.royalnickel.com

10

RNC Localisation

Localisation du projet Dumont



- 25 km à l'ouest d'Amos en direction de La Sarre (route 111)
- Bonnes infrastructures de transport (routes, chemin de fer, aéroport)
- Proximité du réseau hydroélectrique
- Proximité du réseau de gaz naturel

www.royalnickel.com

11

RNC Zonage

Zonage du projet Dumont



- Sur le territoire de Launay et Trécesson
- 141 claims miniers contigus
- 5 950 hectares
- 56% de terres publiques
- 45% en zone agricole

www.royalnickel.com

12

RNC Étapes prévues de développement



www.royalnickel.com

12

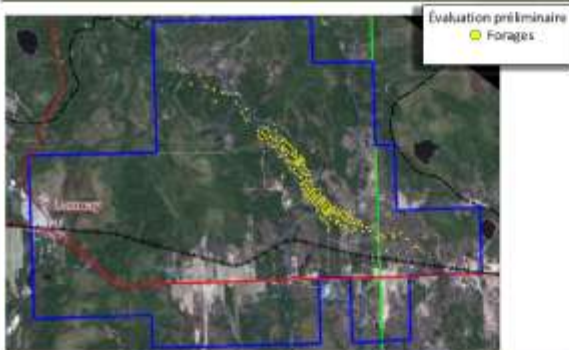
RNC Travaux réalisés

- Forage de plus de 90 000 mètres
- Développement du procédé d'usinage à l'échelle du banc d'essai
- Caractérisation préliminaire des résidus, stériles et du minéral (30 échantillons)
 - Pas de drainage minier acide
 - Présence de chrysotile
 - Potentiel de séquestration de carbone
- Études de caractérisation environnementale du milieu (2007-2009)
- Étude préliminaire des eaux souterraines (2010)
 - Même direction d'écoulement que les eaux de surface

www.royalnickel.com

13

RNC Travaux d'exploration



www.royalnickel.com

14

RNC Évaluation préliminaire

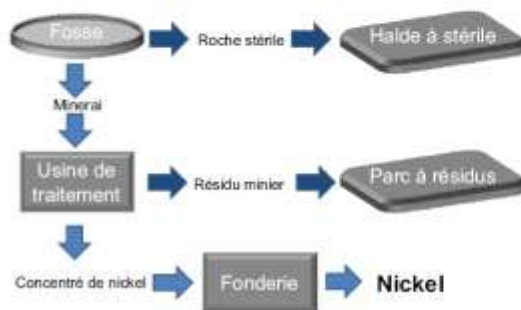
Pour le moment, l'évaluation et la planification du projet ne sont pas complétées. La compagnie est encore à l'étape de la définition des hypothèses de développement.

Le mode d'exploitation préconisé selon cette évaluation préliminaire est une mine à ciel ouvert.

www.royalnickel.com

15

RNC Schéma d'exploitation typique



www.royalnickel.com

16

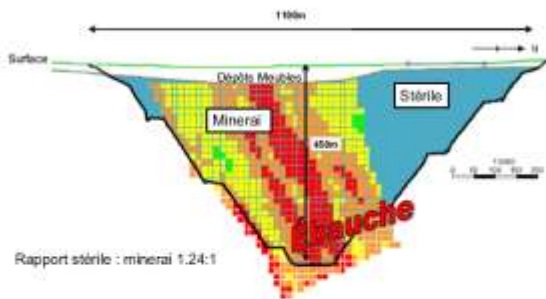
RNC Modèle théorique des composantes



www.royalnickel.com

17

RNC Vue en coupe de la fosse



www.royalnickel.com

18

RNC Scénario envisagé

Selon nos connaissances et prévisions actuelles

Paramètres	
Quantité de minerai usinée par jour	100 000 tonnes
Quantité totale de minerai usiné	896 millions de tonnes
Durée de vie de la mine	24 ans
Production moyenne annuelle de nickel	64 500 tonnes
Investissement initial	2 304 millions \$
Main d'œuvre construction	1 400 employés
Main d'œuvre exploitation	561 employés

www.royalnickel.com

19

RNC Travaux en cours

Connaissance accrue de la ressource minérale

- Délimitation par forages des ressources
- Vérification de la qualité du minerai

Connaissance accrue du comportement environnemental

- Minéral, résidus et stériles par échantillonnage

Géotechnique

- Stabilité des pentes de la fosse
- Caractérisation des dépôts meubles

Eaux souterraines et de surface

- Puits et stations de suivi

www.royalnickel.com

20

DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

RNC

RNC Défis et enjeux

Défis socio-environnementaux

- Empreinte écologique
- Paysage
- Eaux souterraines
 - Eaux de Launay et de St-Mathieu - Berry
 - Puits de surface
- Bruits et poussières
- Gestion du chrysotile (forme d'amianto)

Enjeux socio-économiques

- Main d'œuvre
 - Disponibilité
 - Formation
- Faire du projet Dumont un projet gagnant pour tous et rassembleur
 - Municipalités
 - Premières Nations
 - Région

www.royalnickel.com

22

RNC La démarche d'information et de consultation proposée

Accorder une grande importance à la consultation des parties intéressées et tenir compte de la population d'accueil à toutes les étapes.

Intégrer les dimensions sociales dès les premières phases du projet, notamment dans l'étude de préféabilité.

Assurer une bonne diffusion de l'information et recueillir les préoccupations et commentaires de la communauté d'accueil en vue de bonifier l'étude de préféabilité et le contenu de l'étude d'impacts à venir.

www.royalnickel.com

23

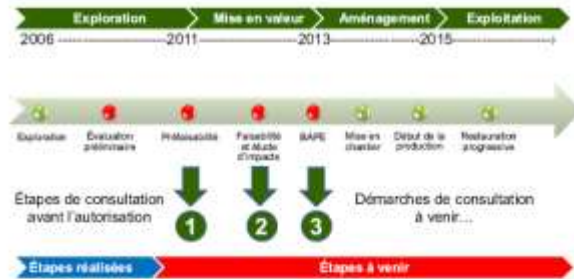
RNC Mécanismes de consultation

1. Étude de préféabilité : information et de consultation
2. Étude d'impacts : consultation avant audiences publiques (BAPE)
 - Objectifs:
 - Informer la communauté sur le projet et ses impacts
 - Connaître les préoccupations et les opinions des participants
 - Valider et compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet
 - Améliorer le rapport de l'étude d'impacts et les divers aspects du projet
3. Évaluation environnementale : audiences publiques du BAPE
 - Objectif:
 - Offrir à la population l'opportunité de s'informer et d'exprimer son opinion sur le projet

www.nycan.ca

24

RNC Étapes de la démarche



www.nycan.ca

25

RNC Les activités lors de l'étude de préféabilité

- Volet 1 - information
- Volet 2 - Création d'un comité consultatif associé à l'avancement du projet
- Volet 3 - Tenue de journées « porte ouverte »
- Volet 4 - Rétroaction sur les résultats



www.nycan.ca

26

RNC Volet 1 - Information

- Activités:
 - Séances d'information ouvertes à tous
- Outils:
 - Section dédiée au projet sur le site Internet afin d'offrir un accès facile à une information à jour
 - Document général d'information afin de présenter clairement les hypothèses du projet et la démarche d'information et de consultation
 - Communiqués de presse afin d'informer de l'avancement de la démarche

www.nycan.ca

27

RNC Site Internet - Section communauté



www.nycan.ca

28

RNC Volet 2 - Création d'un comité consultatif associé à l'avancement du projet

- Objectif:
 - Assurer un suivi détaillé de l'avancement du projet
- Qui:
 - Des acteurs concernés ou intéressés par le projet qui seront représentatifs de la communauté d'accueil (voisins, milieu municipal, environnemental, socio-économique, santé, etc.)
- Activités:
 - Séance d'information sur le projet et le comité consultatif
 - Première rencontre - création du comité consultatif
 - Rencontres thématiques
 - Rencontre bilan

www.nycan.ca

29

Catégorie	Membres actifs	Observateurs
Voisins	3	
Comités locaux et ruraux	2	
Groupes environnementaux	2	
Municipalités ou organismes municipaux	3	
Institutions de recherche et d'enseignement	2	
Organismes socio-économiques	2	
Associations et entreprises récréatives	1	
Secteur de l'environnement		1
Secteur de la santé		1
Communautés autochtones	1 (statut à définir)	

Objectifs :

- Établir un lien entre l'équipe de RNC et la population
- Présenter les aspects du projet de façon interactive
- Répondre aux questions et recueillir les préoccupations/suggestions

Comment :

- Événements tenus dans un espace grand et ouvert
- Kiosques présentant les différents aspects du projet
- Visite du site Dumont
- Présence des responsables de RNC et des experts techniques

Objectifs:

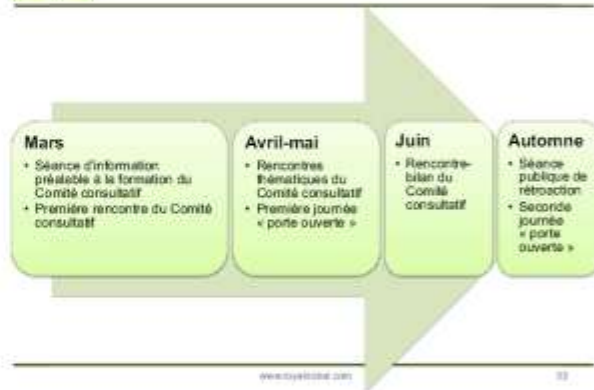
- Faire un retour sur la démarche complète d'information et de consultation
- Expliquer de quelle façon les préoccupations et suggestions ont été considérées dans l'étude de préféabilité

Comment:

- Séance publique de rétroaction

Contenu préliminaire du rapport

- Démarche et contexte du projet Dumont
- Processus d'information et de consultation
- Analyses
- Conclusions
- Annexes : comptes rendus



Écouter. Mieux développer.



Pour obtenir plus d'informations sur le projet Dumont

- Visiter le site Internet concernant le projet Dumont au www.royalnickel.com
- Consultez la documentation déposée
- Communiquez avec M. Pierre-Philippe Dupont, Directeur du développement durable de RNC au 819 727-3777 ou par courriel : info@royalnickel.com

